

N°254
2€30

BILLETS D'AFRIQUE

FÉVRIER 2016



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

**Anti-terrorisme opportun :
le prétexte sert à justifier la
prochaine farce électorale au Tchad et
la multiplication des états d'urgence**

Burkina Faso / Mali / Violations d'embargos

Gabon indépendant

Le 16 janvier, sur le plateau télé de l'émission « On n'est pas couché », le Premier ministre français Manuel Valls s'est laissé emporter à rétorquer à un autre invité, l'humoriste Jérémy Ferrari, que des deux présidents africains présents à la manifestation du 11 janvier qui a suivi les attentats contre Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher, c'est la présence du président malien, « élu lui », qu'il fallait retenir. « *Ab, parce qu'il n'est pas élu finalement, Ali Bongo ?* » relève l'humoriste. « *Non. Pas comme on l'entend* », tente alors d'éluder Valls, pris à devoir assumer publiquement ce qui se sait mais ne se dit pas au sujet de celui qui a succédé à son père Omar Bongo en 2009 à la tête du Gabon. La cellule africaine du Quai Orsay s'est empressée d'organiser une rencontre avec Ali Bongo le 21 janvier en marge de Davos pour, selon l'Elysée, « *tourner au plus vite la page de cet incident malheureux* » (*Jeune Afrique*, 25/01), et les communicants de Matignon ont aussitôt plaidé la fatigue du Premier ministre. Admettons. Mais la rapidité avec laquelle la prétendue « crise diplomatique » a été résorbée, sans excuse publique du côté de Paris, montre que la réaction de Libreville n'était que gesticulation et que le Gabon ne peut toujours pas se permettre le luxe d'un bras de fer diplomatique avec sa puissante tutrice française.

Triste anniversaire

Il y a 55 ans, la France extrayait du sous-sol gabonais sa première tonne d'uranium. A l'occasion de cet anniversaire, les anciens salariés gabonais de la Comuf (filiale d'Areva, qui a fermé sa mine en 1999) se sont réunis pour se rappeler au bon souvenir de l'entreprise publique française (*Rfi.fr*, 24/01). Ou plutôt ceux qui ont survécu. Car tous sont aujourd'hui malades et 440 sont déjà morts, dont 325 d'infections pulmonaires. Il y a cinq ans, Areva a créé, au Niger et au Gabon, des « Observatoires de la santé », pour faire taire les critiques et les menaces de plaintes. Mais à ce jour, celui du Gabon n'a décelé aucun cas de maladie liée à l'uranium, alors qu'on sait que les travailleurs ne bénéficiaient d'aucune des mesures de protections reconnues nécessaires par la filière nucléaire...

Information en guerre

Le site *lindependant.fr*, présenté comme 13ème site d'information régionale, basé à Perpignan, qui compte des millions de visiteurs, n'hésite pas à affirmer, dans un article sur les déclarations du général Pierre de Villiers (29/01), chef d'état-major des armées, que « *la France s'était décidée à se joindre à Washington dans les bombardements en Syrie après les attentats de Paris du 13 novembre, qui ont provoqué la mort de 130 personnes* ».

Or, bien sûr, nul n'est censé ignorer - surtout pas un journaliste - que la France a commencé à bombarder l'Etat Islamique (EI) en Irak en septembre 2014 et a étendu ses frappes sur la Syrie en septembre 2015. Après le 13 novembre, on a seulement intensifié les frappes. Dans la propagande, plus c'est gros plus ça passe. Les falsifications les plus effrontées sont bientôt répercutées et deviennent des vérités. Dans les commentaires publiés en ligne après la parution de l'article, aucun internaute n'a réagi pour signaler ce mensonge.

Tout faux

A l'occasion du forum économique mondial de Davos, Jean-Marie Guéhenno, diplomate, ancien responsable français du département des opérations de maintien de la paix à l'ONU et actuel président de l'ONG International Crisis Group, a livré sa liste des « Dix choses à faire et à ne pas faire pour détruire Daech » (*Blog Défense Globale*, 18/01). Petit aperçu : « *1. Ne pas surestimer la menace : que nos leaders politiques évitent d'alimenter inutilement la peur. 2. Ne pas espérer vaincre l'EI avec des bombes : aucun mouvement insurgé enraciné n'a jamais été défait ainsi, cela peut même se révéler contre-productif (...)* 5. *Éviter de poursuivre des politiques pour battre l'EI qui aggraveraient les conditions qui ont permis son essor : partenariats avec des régimes répressifs.* » Transmis aux responsables politiques et militaires de l'opération Barkhane, dont le QG est abrité par la dictature tchadienne...

État d'urgence

Jusqu'à quand prolonger l'état d'exception ? Alors que la Ligue des Droits de l'Homme a été déboutée de son recours auprès du Conseil d'État pour suspendre l'état d'urgence « *attentatoire aux libertés fondamentales* », Manuel Valls a lui estimé dans une interview à la BBC (22/01), qu'il fallait le prolonger « le temps nécessaire » : « *Tant que la menace existe, nous devons employer*

tous les moyens dont nous disposons dans notre démocratie, dans le cadre de l'état de droit, pour protéger les Français », a-t-il expliqué, ajoutant que l'état d'urgence devrait rester en place « *jusqu'à ce que Daech soit éradiqué* ». Autant dire que ce n'est pas demain la veille, et que c'est l'état de démocratie qui va devenir l'exception...

Bruits de bottes vers la Libye

L'intervention militaire occidentale contre l'organisation Etat islamique (OEI) en Libye se précise. Obama a officialisé l'intention des États-Unis de traquer l'organisation terroriste « *dans quelque pays que ce soit* » (*JeuneAfricain.com*, 29/01), même si son secrétaire à la Défense a bien pris soin de préciser qu'« *aucune décision d'intervenir militairement* » n'avait encore été prise. Celle-ci ne fait pourtant guère de doute. Mais les conditions de sa mise en œuvre ne font pas l'unanimité au sein de la coalition (États-Unis, France, Royaume Uni, Italie) qui la prépare. Comme on l'a déjà signalé (Cf. *Billets* n°253, janvier 2016), l'Italie s'est déclarée prête à en prendre la tête, sous réserve que celle-ci soit demandée officiellement par le gouvernement d'union nationale que l'ONU tente (pour l'instant sans succès) de mettre en place en Libye. Le ministre italien des Affaires étrangères, Paolo Gentiloni, a prévenu qu'une opération serait aujourd'hui « *une très grave erreur* » (*Le Figaro*, 15/01), faisant écho aux inquiétudes de la presse italienne après un raid aérien français contre les positions de l'EI près de Syrte (raid que le ministère français de la Défense a démenti). Le chef de la diplomatie italienne n'a pas exclu que l'intervention puisse avoir lieu même sans accord des Libyens, mais pas avant « *quelques mois* », alors que la France tient à accélérer le calendrier. L'un des trois « *landing ships* » anglais a d'ailleurs pris la mer début janvier en direction de la Méditerranée, avec à son bord troupes, véhicules, embarcations et un hélicoptère, officiellement pour des « *exercices régionaux* » (*Blog Lignes de Défense*, 13/01). Ces préparatifs suscitent l'inquiétude des Libyens, majoritairement hostiles à une intervention étrangère et, selon Patrick Haimzadeh (*Orient XXI*, 26/01) une telle intervention, « *qu'elle soit conduite à la demande ou non d'un futur gouvernement d'entente nationale* », serait contre-productive. « *En éloignant la perspective de la victoire d'une alliance nationale exclusivement libyo-libyenne contre l'OEI* », elle « *contribuerait par ailleurs à délégitimer le gouvernement d'entente nationale qui apparaîtrait alors clairement comme une marionnette des Occidentaux* ».



Les prétentions stratégiques de l'opération Barkhane ont une fois de plus été ridiculisées par l'attentat qui a frappé le 15 janvier un hôtel fréquenté par les expatriés, au coeur de Ouagadougou, capitale d'un pays qui sert de base aux forces spéciales françaises. Après celui qui avait, le 20 novembre 2015, frappé un hôtel de Bamako, il confirme combien l'interventionnisme français est impuissant à atteindre son objectif affiché : assurer la paix et la sécurité dans la région – on se souvient que l'opération Serval avait été lancée en janvier 2013 au prétexte de sécuriser la capitale du Mali en anéantissant la rébellion djihadiste : trois ans après, Bamako est moins sûre et les djihadistes plus audacieux que jamais. C'est la situation sécuritaire de l'ensemble du Sahel qui se dégrade à mesure que la zone se militarise – au nord du Cameroun, les attentats sont en recrudescence depuis l'arrivée de plusieurs centaines de soldats américains.

C'est toujours la même histoire avec les expéditions coloniales : un déploiement de forces disproportionné par rapport à un ennemi minuscule mais insaisissable, une guerre qui s'enkyste dans des pays mis à feu et à sang et cela se termine par le retrait des forces étrangères qui laissent un pays pantelant dont les habitants sont obligés de s'arranger entre eux vaille que vaille. Notre XXI^e siècle s'ouvre sur une nouvelle vague de conflits destructeurs et insolubles avec les guerres à répétition en Afghanistan et en Irak, les interventions en Libye, au Mali, en Syrie, demain à nouveau en Libye et ailleurs.

Aucune de ces guerres n'atteint jamais l'objectif allégué pour son déclenchement mais cela n'empêche pas de répéter indéfiniment le processus. C'est qu'elles n'ont d'autre

objectif qu'elles-mêmes, d'autre objet que de faire tourner inlassablement les industries de l'armement, consumer hommes et biens. Cette guerre permanente s'est trouvée un ennemi dit asymétrique, omniprésent et invisible, monstrueux et mystérieux, vulnérable et indestructible : le terrorisme, qui surgit partout mais n'est fixé nulle part, avec qui il est impossible et impensable de traiter. La seule issue est l'éradication de l'ennemi, perspective qui voit son accomplissement indéfiniment différé, malgré les annonces réitérées de succès décisifs.

Cette guerre totale amène une réorganisation tout aussi radicale de la société, tant dans les pays interventionnistes que dans ceux que leurs interventions plongent dans le chaos et vident de leurs populations. La France, à la pointe des interventions militaires, offre l'exemple le plus criant des conséquences sociales et politiques de cet état de guerre dans lequel elle est aujourd'hui enlisée par le fait de ses gouvernants : restriction des libertés, pleins pouvoirs octroyés à l'armée, à la police et aux services, catégories entières de citoyens transformées en suspects a priori, ruine progressive de

l'ensemble des services publics, tout cela de plus en plus mal dissimulé par l'omniprésence d'une propagande de plus en plus grossière. C'est le prix exorbitant à payer pour la vaine prétention d'être une puissance militaire, capable de bombarder à tout va des populations entières sous le prétexte d'anéantir des mouchérons. On n'oubliera pas qu'à la fin, dans la fable de La Fontaine, « le malheureux lion se déchire lui-même ».

Odile Tobner

LIONS ET MOUCHERONS



Sommaire

- 2** LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE
- 3** ÉDITO Lions et mouchérons
- 4** TCHAD Inalternance programmée

- 6** ANTI-TERRORISME
États d'urgence d'ici et d'ailleurs
- 8** BURKINA FASO Terrorisme et déstabilisations
- 10** MALI
Trois ans après Serval, toujours rien de réglé
- 11** TRAFIC D'ARMES La fin d'une législation à trous ?
- 12** LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE

TCHAD

INALTERNANCE PROGRAMMÉE

Dans ce pays incontournable de la « guerre contre le terrorisme » et garant de la « stabilité » de la sous-région, le départ du « sultan » Déby lors de l'élection présidentielle prévue le 10 avril semble plus qu'improbable : la France maintient un soutien inconditionnel, en dépit de l'exaspération d'une population qui n'a jamais compté face à ses puissants intérêts militaires sur place.

Si Idriss Déby n'a pas encore annoncé sa candidature, sa participation à ce scrutin ne fait pas de doute. Pour lui, nul besoin de tripatouillage constitutionnel actuellement à l'œuvre dans d'autres pays de la région : la modification de la Constitution tchadienne déjà opérée en 2005 lui permet théoriquement de se représenter pour les décennies à venir. La rente diplomatique acquise ces derniers mois grâce à la lutte anti-terroriste lui assure de solides appuis, et sa récente nomination à la présidence de l'Union africaine (UA) achève de sécuriser son fauteuil.

De l'ignorance de la situation intérieure

Depuis la première réception de Déby par François Hollande à l'Élysée en décembre 2013, les visites officielles de la France et du Tchad ont été régulières : Hollande, Valls, Fabius, Bartolone et plus récemment le secrétaire d'État chargé des relations avec le parlement Jean-Marie Le Guen... Si la société civile et l'opposition ont été rencontrées ponctuellement par des officiels français, c'est à la marge. La situation intérieure du pays reste très peu commentée en France : rien ne ressort sur les mouvements sociaux, le déroulement des élections, les droits de

l'Homme ou la disparition de Ibni Oumar Mahamat Saleh il y a 8 ans¹. Un minimum superficiel a été assuré lors de la visite de Déby à Paris en octobre dernier, Hollande émettant le souhait d'élections transparentes et régulières. Un vœu pieu et inutile s'il n'est pas assorti de condamnations fermes lorsque la mascarade électorale se déroulera.

La situation intérieure est pourtant de plus en plus tendue. À côté de partis politiques d'opposition, certains proches de la mouvance présidentielle, d'autres malmenés par les autorités et dispersés, la société civile peine à se rassembler. Parallèlement au collectif « Trop c'est trop », qui rassemble des organisations citoyennes, le mouvement *Iyina*, « on est fatigués » en arabe tchadien, porté par Nadjo Kaina, arrêté cet été pour ses prises de position, se présente comme le porteur du flambeau du rassemblement des jeunes. Mais l'articulation des différents mouvements reste un enjeu pour mieux fédérer et mobiliser, et ainsi gagner en puissance.

Malgré cela, manifestations et grèves sont récurrentes depuis plusieurs mois : manifestations de lycéens, étudiants, travailleurs contre des impayés, la vie chère, le prix de l'essence, des mesures injustes (cf. *Billets* n°245, avril 2015). Ces mobilisations

témoignent d'une tension sociale grandissante et de l'épuisement d'une population saignée à blanc. Fortement réprimées et écrasées, elles peinent à prendre forme mais inquiètent tout de même le régime. En témoignent certains pas en arrière effectués par le gouvernement, sur le code pastoral ou le port du casque à moto. Le renversement de Blaise Compaoré au Burkina Faso, fin 2014, fait craindre la levée d'un vent citoyen et pousse le régime à renforcer le climat de peur : arrestations, intimidations, manifestations interdites, conférences perturbées... dans l'indifférence de la « communauté internationale » qui salue l'engagement tchadien dans la « lutte contre le terrorisme ».

Marché électoral

Dans ce contexte, l'organisation des élections agite la société depuis plusieurs mois. La commission électorale nationale indépendante (CENI), constituée afin d'organiser le scrutin, a mis en place l'installation de kit biométriques. L'attribution du marché de confection des cartes biométriques à l'entreprise française Morpho Safran a fait l'objet de vives critiques : offre non conforme au cahier des charges, prix anormalement bas, non respect du mode d'attribution. Puis le processus de recensement a été émaillé de divers problèmes : manque de matériel, défaillances techniques, polémiques sur l'exhaustivité et la fiabilité du recensement... alors que le budget prévu paraissait largement suffisant pour assurer de bonnes conditions matérielles au bon déroulement de la préparation des élections. Il est à rappeler que Morpho Safran, ex Sagem, a déjà fait l'objet de litiges en Guinée (cf. *Billets* n°204, juillet-août 2011). Le CPDC (Comité des partis pour la défense de la Constitution, créé en 2005 pour lutter contre le changement constitutionnel qui a notamment fait sauter la limitation du nombre de mandats présidentiels) demande aujourd'hui un audit des listes électorales. Des partis d'opposition dénoncent quant à eux, dans un communiqué du 30 janvier, la décision de la CENI de remettre les cartes électorales sans contrôle biométrique, contrairement au contrat initial...

BARKHANE ET LES NARCOS

Nouvelle tribune (« Menaces dans le Sahel : ouvrons les yeux ! », 18/01) de l'ancien diplomate Laurent Bigot sur le site *Le Monde Afrique* (après « L'opération Barkhane, un "permis de tuer au Sahel" », 02/11) qui critique la manière dont la « communauté internationale » mène la « lutte contre le terrorisme » en Afrique en faisant l'impasse sur le fait que le terrorisme « prospère là où l'État est défaillant ou dévoyé par la logique de prédation et de prébende » et que la corruption générée par le crime organisé « infiltre l'État dans ses plus hautes sphères » : « Dans cette sous-région, les narco-trafiquants côtoient certains décideurs politiques et les financent. Ils

obtiennent en retour une impunité totale et développent en plus des activités légales pour blanchir leur argent. Il n'est pas rare de les voir obtenir des marchés de la part de l'État ». Ainsi, déplore l'auteur : « L'opération "Barkhane" aurait même un contrat avec l'un d'entre eux pour des prestations de transport ». Un aveuglement volontaire qui touche aussi les civils : « Mon expérience de diplomate est que ce sujet, bien que souvent proposé par la direction Afrique du Quai d'Orsay dans les notes d'entretien adressées à l'Élysée, a toujours, en fin de course, été érudé. J'ai souvent entendu mes collègues me dire que ça ne servait à rien d'en parler, que cela ne changerait rien. » Instructif.

Mais malgré le mécontentement qui monte, l'opposition et la société civile manquent encore de force et d'unité pour faire face à un processus électoral biaisé et à un président tyrannique et largement soutenu par la France.

Renforcement sécuritaire

Depuis l'intervention au Mali, Déby constitue un maillon indispensable du dispositif français de « lutte contre le terrorisme ». Les autorités françaises sont entièrement focalisées sur les questions de sécurité, et se félicitent de la coopération militaire, sans réel souci du reste. Ce n'est pas nouveau : depuis l'indépendance, les relations avec le Tchad sont profondément marquées par la dimension militaire. Au delà des enjeux géostratégiques (contrôle de la sous-région), la forte présence militaire française s'explique aussi par un attachement culturel et historique et par des intérêts propres à l'armée. Avec la mise en place de l'opération Barkhane, le Tchad est aujourd'hui au centre du redéploiement militaire français et de sa relégitimation en Afrique. Le chef d'État major particulier du président français, Benoît Puga,

incarne la continuité de la présence et de la coopération militaire française. Parachutiste au moment de l'opération Manta en 1984 (en soutien au dictateur tchadien Hissain Habré face à la Libye), il était aussi sur le terrain lors du sauvetage de Déby en 2008 et derrière les opérations Serval au Mali (2013-2014) et Sangaris en Centrafrique (depuis fin 2013), aux côtés desquelles le Tchad est intervenu. Le politologue Roland Marchal² décrit ainsi une vision française du Tchad réduite aux « valeurs martiales des Nordistes », à « l'impossibilité de jouer une carte démocratique sauf à risquer le retour de la guerre civile », à la « médiocrité absolue de toutes les oppositions », à « l'affairisme » et à « une gouvernance qui cultive l'arbitraire ». Une telle approche du pays explique le peu de cas qui est fait des aspirations et des conditions de vie de sa population.

Aide à la répression

En plus de la coopération militaire à l'œuvre depuis des années, la France renforce la coopération en termes de sécurité intérieure depuis septembre 2014, notamment par le biais du projet ALATT (appui à la lutte

anti-terroriste au Tchad), financé par le Fonds français de solidarité prioritaire (FSP). Normalement alloué à des projets de développement « dans les domaines de la gouvernance démocratique, de la culture, du français, de l'enseignement supérieur et de la recherche », comme aime à le présenter le Quai d'Orsay sur son site internet, le FSP soutient ce programme lancé en septembre 2014 dont l'objectif est de renforcer les capacités des services de la police et de la gendarmerie. Le site de l'ambassade de France présente comme une spécificité française l'intérêt pour un secteur peu pris en compte par d'autres bailleurs. Par ailleurs, le chercheur Serge Michailof (*Le Monde Afrique*, 18/01) souligne l'urgence qu'il y aurait à financer les armées de pays du Sahel comme le Tchad, mettant en regard le coût de l'entretien d'un bataillon avec le budget dont dispose le Fonds Européen de Développement – et invitant ainsi implicitement à ce que cette enveloppe d'aide au développement (à laquelle contribuent les différents États membres) puisse prendre en charge de telles dépenses. A ceci s'ajoute le lobbying actuel de la France pour pouvoir prendre en compte les interventions militaires dans le calcul, au niveau international, du budget alloué à l'aide publique au développement (cf. *Billets* n°247, juin 2015)...

Militarisation et sécurité pourraient devenir des aides au « développement » constituant désormais officiellement des enjeux supérieurs aux droits de l'Homme. C'est faire fi des phénomènes sociaux, économiques et politiques, terreau des conflits et extrémismes... mais aussi de la souveraineté nationale. Comment prétendre renforcer la sécurité quand on soutient ceux qui créent l'insécurité politique et sociale ?

Déby, présenté comme garant de la sécurité et de la stabilité régionales, semble assurer surtout la sienne, aux frais de son peuple. Après avoir réorienté l'argent du pétrole, censé assurer l'avenir des générations futures, au profit de l'armement et de son clan, en dépit des accords passés avec la Banque Mondiale³, le budget militaire pèse de plus en plus lourd sur la population dont les conditions de vie ne s'améliorent pas. Les élections qui s'annoncent ne semblent pas porteuses de renouveau pour le Tchad.

Éléa Gary



1- En février 2008, alors que le soutien militaire français permet à Déby de repousser une coalition rebelle arrivée aux portes de l'aéroport de N'Djamena, l'opposant Ibni Oumar Mahamat Saleh est arrêté et disparait.

2- Roland Marchal, « Petites et grandes controverses de la politique française au Tchad », rapport du Comité de

suivi de l'appel à la paix et à la réconciliation (CSAPR), avril 2015.

3- En 1999, la participation de la Banque Mondiale au financement de l'exploitation pétrolière dans le sud du pays avait été conditionnée à des modalités de gestion des revenus : la rente devait être prioritairement utilisée

pour des projets de développement et 10 % des revenus pétroliers devaient être placés sur un compte destiné aux « générations futures ». Fin 2005, Idriss Déby avait rompu cette clause contractuelle avec l'institution financière, au prétexte de devoir financer la défense et la sécurité du pays face à des rébellions armées.

ÉTATS D'URGENCE D'ICI ET D'AILLEURS

L'instauration du régime d'exception en France suite aux attentats de novembre 2015 a coïncidé avec sa mise en place dans plusieurs pays françafricains. Outil habituel des dictatures, il est fort utile pour la répression de l'opposition intérieure aux régimes et a partout prouvé son inefficacité à faire baisser le niveau d'une violence parfois entretenue par les gouvernements eux-mêmes.

Le 9 novembre 2015, quelques jours avant la France, le Tchad décrétait l'état d'urgence dans la région du Lac Tchad frontalière notamment du Nigeria suite à des tueries attribuées au groupe Boko Haram. Le Mali leur emboîtait le pas le 21 novembre à la suite de la prise d'otage à l'hôtel Radisson Blu. A Djibouti, le dictateur Ismaël Oumar Guelleh décrétait à son tour l'état d'urgence le 24 novembre.

Dans l'ensemble de ces pays, les textes qui encadrent l'état d'urgence sont identiques au mot près à la loi française, ne différant que dans la dénomination des territoires concernés et quelques autres spécificités nationales. C'est l'illustration du lien de dépendance maintenu par le colon qui a dépêché des conseillers juridiques auprès des gouvernants vassaux mis en place à la décolonisation, générant des constitutions identiques à celle de la Vème république.

Comme d'autres dispositifs instaurés au nom de la lutte contre le terrorisme, l'état d'urgence dans les pays africains est aujourd'hui bien souvent l'occasion d'une communication à destination de la « communauté internationale » pour montrer la solidarité dans une lutte globalisée. Il fournit notamment des arguments aux autorités françaises dans leur soutien à des régimes dictatoriaux comme celui du Tchad¹, présentés positivement comme remparts face au terrorisme.

À Djibouti, où le dernier attentat remonte à mai 2014, le régime a directement instrumentalisé les exemples français et maliens, au nom d'une « menace globale », mettant en œuvre une décision préparée en réalité depuis le mois de juillet en prévision des élections à venir, comme l'avait dénoncé alors des militants djiboutiens². L'état

d'urgence y a effectivement permis de réprimer dans le sang l'opposition (cf. *Billets* n°253, janvier 2016), qui n'a ainsi pas la moindre chance aux élections à venir. Les rares députés de l'opposition ont même été exclus *manu militari* du vote de prolongation de l'état d'urgence au Parlement le 30 décembre.

Élections sous état d'urgence

L'usage de l'état d'urgence à des fins électorales n'est pas un cas isolé. Ainsi, au Mali, l'état d'urgence décrété au déclenchement de l'opération française Serval en janvier 2013, a été prolongé à plusieurs reprises, pour une durée de six mois, jusqu'à la veille de la campagne présidentielle. Des manifestations qui mettaient l'accent sur des problématiques sociales (notamment des protestations d'orpailleurs expulsés de leur mine) ont été interdites. Comme en France lors de la mobilisation contre la COP 21, des manifestants qui avaient bravé l'interdiction ont été arrêtés. « *Selon des politiciens maliens, la dernière prorogation [...] ne se justifiait pas. Ou plus exactement, le gouvernement a utilisé opportunément les menaces sécuritaires pour empêcher les manifestations de rue qui bouillonnaient dans la capitale, au moment où s'ouvraient à Ouagadougou les discussions entre les autorités maliennes et les groupes armés touaregs. [...] Un état d'urgence qui, selon certains, s'est appliqué de façon discriminatoire* », puisque certains hommes politiques ont pu tenir leur meetings (*RFL.fr* 06/07/2013). L'ambassadeur français avait osé se réjouir de l'interdiction de ces mobilisations³, qui risquaient aussi d'écorner le mythe d'un bilan positif de l'intervention tricolore au Mali. L'état d'urgence a ainsi permis opportunément d'occulter certains

enjeux sociaux et politiques à la veille de l'élection.

Au Nigeria, l'état d'urgence⁴ a été mis en place plusieurs fois dans les régions du nord du pays au nom de la lutte contre Boko Haram. « *En décembre 2013, la commission électorale a émis des doutes quant à sa capacité à organiser [le] scrutin [de 2015] dans une zone placée sous état d'urgence. Or, l'électorat du Nord est favorable à l'opposition* »⁵.

Presque partout où il a été appliqué, des voix se sont élevées pour dénoncer la répression politique accrue qui a accompagné ce dispositif d'exception. Ainsi, à la suite de l'attentat dans la zone touristique de Soussa en Tunisie en juin 2015, l'état d'urgence mis en place a mené à l'interdiction, pas toujours respectée, de nombreuses manifestations contre la politique du gouvernement, notamment contre la loi sur « la réconciliation économique et financière » qui vise à mettre en place une vaste amnistie dans les affaires de corruption sous le régime de Ben Ali⁶.

En 2008, l'état d'urgence décrété dans la région d'Agadez au Niger avait permis de limiter grandement l'expression de l'opposition au projet d'exploitation d'uranium d'Imouraren par le groupe français Areva, qui put mener des « audiences publiques » sans grande contradiction⁷.

Les peuples trinquent

En Tunisie, l'état d'urgence déclaré à nouveau le 24 novembre 2015 a mené à des centaines de perquisitions et arrestations violentes. Les témoignages font état d'un comportement des policiers tout à fait comparable à ce qui est dénoncé en ce moment en France par de nombreuses associations. Amnesty International a alerté le gouvernement tunisien pour qu'il veille

1- « Tchad - Entre insécurité intérieure et "lutte contre le terrorisme" », Eléa Gary, *Billets d'Afrique* n°245, avril 2015

2- « Djibouti : affrontement inter-clanique programmé et état d'urgence sur le pays, le projet d'IQG pour une présidence 2016 sans élection », communiqué de l'Union djiboutienne pour les droits économiques, sociaux et culturels, 07/07/2015

3- « Guerre au terrorisme : une opportunité pour une tutelle française et européenne renforcée », Gérard

Moreau, *Billets d'Afrique* n°221, février 2013.

4- La loi sur l'état d'urgence est un peu différente de celle des états françafricains. Elle prévoit notamment une prise de contrôle politique de l'état fédéral sur les états concernés. L'état d'urgence reste néanmoins similaire sur les plans de la restriction des libertés et des pouvoirs donnés aux forces de sécurité.

5- « Boko Haram : un an sous état d'urgence », Priscilla Sadatchy, note d'analyse du GRIP, 3 juin 2014. C'est finalement l'opposant Buhari qui a remporté l'élection,

profitant de la très grande impopularité du président sortant.

6- « En Tunisie, la contestation monte contre un projet de loi sur la "réconciliation économique" », *Le Monde*, 12/09/2015.

7- « Areva profite de l'état d'urgence au Nord du Niger pour valider son énorme projet minier d'Imouraren », communiqué du Collectif Areva ne fera pas la loi au Niger, 27/05/2008.

« *scrupuleusement à ce qu'il n'y ait pas de retour à la torture et à la répression au nom de la lutte contre le terrorisme* »⁸, faisant référence explicitement aux pratiques de l'ancienne dictature.

Plus grave encore, l'état d'urgence constitue un blanc-seing pour les polices et armées des pays situés autour du Lac Tchad (Tchad, Niger, Nigeria, Cameroun), qui se sont livrées à encore plus d'exactions que d'habitude dans une région déjà en proie aux attaques de Boko Haram. Ainsi, la Convention tchadienne pour la défense des droits de l'homme (C.T.D.D.H) a dénoncé « *les déplacements forcés des villageois, les brutalités, les passages à tabac, l'incendie des habitations, les destructions des bétails, des récoltes et des biens des populations* » commis par les forces tchadiennes dans cette région placée sous état d'urgence⁹.

Au Nigeria, l'état d'urgence de mai 2013 a provoqué de nombreuses critiques basées sur les expériences passées. Ainsi, l'universitaire nigérian Kyari Mohammed mettait en garde : « *le président a donné carte blanche aux soldats* », ce qui risquait d'entraîner des « *violations des droits de la personne* » (AFP 16/05/2013). Il est difficile de savoir à qui, entre Boko Haram et les forces nigérianes, il faut attribuer les milliers de victimes qui ont péri dans le nord du Nigeria depuis 2009. Si les attaques de Boko Haram connaissent une célébrité macabre, l'ONG Human Rights Watch a documenté plusieurs massacres de masse commis par l'armée nigérienne et dénoncé l'usage répandu de la torture dans son rapport annuel de 2015 sur le pays.

Au Cameroun, si le nord du pays n'est actuellement pas placé sous le régime de l'état d'urgence, Amnesty International a dénoncé « *la réaction brutale des forces de sécurité [qui] a donné lieu à des crimes au regard du droit international et à des violations des droits humains* »¹⁰.

Au Niger, l'organisation Alternative Espaces Citoyens a réalisé deux rapports sur les conséquences croisées de l'état d'urgence et des autres mesures anti-terroristes¹¹. Elle y dénonce le déplacement forcé de populations obligées de fuir à pied car l'état d'urgence interdisait l'usage de nombreux véhicules, ainsi que le comportement des forces nigériennes. Pour les zones sous état d'urgence qui ne font pas l'objet d'expulsions,

la situation n'est pas plus réjouissante :

« *"Nous sommes terrés chez nous, nous ne pouvons pas y aller par peur et des islamistes et de nos propres militaires qui semblent avoir la gâchette facile", affirme un producteur. [...]* « *Le climat de terreur et de*



psychose est tel que personne ne peut aborder le gouverneur dans le but de demander certaines mesures d'atténuation au risque d'être accusé de complicité d'avec l'ennemi", nous confie un syndicaliste. Ce que confirme un acteur humanitaire : « les gens ici sont perçus par les autorités civiles et militaires beaucoup plus comme des potentiels complices de l'ennemi que comme des citoyens civils ayant droit à une meilleure protection de l'État ». [...] D'ores et déjà, les témoignages recueillis sur le terrain font état des cas répétés de violations des droits humains et des normes du droit international humanitaire tant par les insurgés de Boko-Haram que par des éléments des forces de défense et de sécurité. Les acteurs locaux parlent notamment de pratiques d'humiliation, de voies de fait, de tortures, de traitements inhumains, cruels et dégradants. Les personnes interrogées parlent également de cas d'exécutions sommaires »¹². Parmi ses recommandations, l'ONG appelle « *le Gouvernement [à] prendre des mesures appropriées pour protéger les populations locales contre les agissements de ses agents* ».

Des situations qui s'aggravent

L'économie des zones sous état d'urgence, déjà souvent précaire, souffre aussi des différentes restrictions imposées. Ainsi, toujours selon Alternative Espaces Citoyens au Niger, la région de Diffa s'est vu imposée

l'interdiction de circulation des véhicules immatriculés au Nigeria et de toutes les motos, de commercer avec le Nigeria et la restriction, parfois totale, de l'essence. Ces mesures signent l'asphyxie de cette zone frontalière qui base sa subsistance sur les échanges avec le pays voisin. « *Le ralentissement des activités économiques ne permet plus aux ménages de disposer de ressources suffisantes pour accéder à certains services essentiels tels que les soins de santé* » et de nombreuses écoles sont fermées.

Cette situation est de nature à alimenter le recrutement des différents groupes armés. L'analyste Priscilla Sadatchy le rappelle : « *loin de constituer une entité homogène, Boko Haram présente de multiples facettes : le noyau dur adhérent pleinement à un islam radical ; des jeunes sans emploi et sans perspective d'avenir et autres bandes criminelles agissant pour des raisons purement économiques ; et des groupes d'intérêts motivés par des desseins politiques se dissimulant derrière l'étiquette Boko Haram pour agir en toute impunité* »¹³. En 2014, l'état d'urgence n'avait fait « *qu'empir[er] la situation* » au Nigeria et dans la zone. D'une part, Boko Haram s'est adapté au contrôle renforcé par les différentes forces qui lui font face. D'autre part, les conditions économiques dégradées, couplées au rejet grandissant des forces nationales qui se livrent à des exactions, orientent de nombreux jeunes vers la secte.

L'état d'urgence dans les pays africains présente de nombreuses similitudes avec celui appliqué en France. Identique dans la lettre pour les pays francophones, il l'est aussi dans l'esprit puisque sans être d'aucune efficacité contre ce qu'il est censé combattre, il est surtout l'occasion de réprimer l'opposition politique et d'envoyer un message de fermeté. Le constat d'Alternatives Espaces Citoyens au Niger relève aussi plusieurs cas de délation envers des terroristes fantasmés, signe d'un climat nauséabond qui cible certaines minorités¹⁴. Les forces de sécurité se sentent couvertes vis-à-vis de toutes leurs violences, qui prennent parfois une grave ampleur. En France comme dans les États africains, les gouvernements vantent pourtant les prétendus bienfaits de ce dispositif autoritaire pour le reconduire régulièrement.

Matthieu Lopes

8- « Tunisie: Amnesty International dénonce la violation des droits humains dans le cadre de l'état d'urgence », *Huffington Post*, 02/12/2015.

9- « La C.T.D.D.H s'insurge contre la anti-terroriste imposée aux populations du Lac Tchad » (sic), blog du journaliste Makaila, 30/11/2015.

10- « Cameroun. Il faut que les autorités fassent la lumière sur le sort de 130 personnes disparues depuis un an », communiqué d'Amnesty International, 27/12/2015.

11- Ces rapports ont valu au Secrétaire général de l'organisation, Moussa Tchangari, d'être arrêté. Cf. « Niger : Les autorités ne veulent pas qu'on parle des exactions sur

le terrain », *Billets d'Afrique* n°248, juillet-août 2015.

12- « État d'urgence dans la région de Diffa », rapport d'Alternative Espaces Citoyens, avril 2015.

13- Priscilla Sadatchy, citée précédemment.

14- Notamment les Buduma, qui vivent dans l'ensemble des pays du Lac Tchad.

BURKINA FASO

TERRORISME ET DESTABILISATIONS

Si l'attentat de Ouagadougou, particulièrement meurtrier, a retenu mi-janvier l'attention de nos médias, d'autres événements, rapprochés dans le temps, font penser à de véritables tentatives concertées de déstabilisation des autorités burkinabè issues des élections démocratiques de fin 2015, une année après le renversement populaire de Blaise Compaoré¹.

Si le Burkina était jusque là relativement épargné par les attaques terroristes, le voilà sous le choc. Selon un bilan officiel, on dénombre 30 décès et une trentaine de blessés. Le 15 janvier au Splendid Hôtel, c'est vers 19h30 qu'arrivent les premiers gendarmes burkinabè, alertés par les coups de feu, suivis des troupes d'élites issues de différents corps. Vers 21h30, de nombreux échanges de tirs nourris ont déjà eu lieu, les forces sur place ayant tenté plusieurs fois de s'approcher. Mais elles reçoivent l'ordre d'attendre l'arrivée des soldats américains et des éléments du COS, les forces spéciales françaises installées à Ouagadougou, alors que certains éléments sont en mission au Mali. L'assaut n'interviendra qu'à une heure du matin et les otages vont être progressivement libérés. Plusieurs commentateurs français, abreuvés aux sources officielles, évoquent une désorganisation des gendarmes burkinabè. Par exemple, le titre du *Monde Afrique* du 25 janvier : « Le récit des attentats de Ouagadougou montre l'ampleur du "cafouillage" des autorités burkinabées (sic) », est pour le moins orienté. Imaginons l'effet d'un autre titre qui pourrait être : « les troupes d'élite burkinabè prêtes à l'assaut contraintes d'attendre l'arrivée des éléments du COS ! ».



Soldats burkinabè devant le restaurant Cappuccino, en face du Splendid Hôtel, après l'attaque.

Crédit Photo Sophie Garcia/Hans Lucas

Pourquoi ces attaques aujourd'hui ?

Il est de bon ton d'évoquer, pour expliquer cette attaque, une rivalité entre Al-Qaïda au pays du Maghreb islamique (AQMI) et Daesch, qui semble vouloir s'installer dans le nord du

Sahel. Sans nier qu'elle puisse exister, il faut aussi envisager des explications liées au contexte politique local. Cet attentat survient en effet après la mise en échec du putsch de l'ex-Régiment de sécurité présidentielle (RSP), dirigé par Gilbert Diendéré et acquis à la cause de Compaoré, le dictateur déchu. S'il n'y a pas de collusion avérée entre les terroristes d'AQMI et les chefs de l'ex-RSP, on peut néanmoins s'interroger sur cette coïncidence, compte tenu des liens que le régime de Blaise Compaoré entretenait avec de nombreux groupes armés installés dans le Sahel, ce qui lui avait valu d'être propulsé médiateur dans le conflit au Mali. Mais en guise de médiation, il avait eu tendance à favoriser aussi bien des représentants du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) que ceux d'Ansar Dine, dont une partie des membres rejoindront AQMI. Le lien était assuré par Moustapha Chafi, un Mauritanien sous mandat d'arrêt dans son pays. Il a été l'émissaire de Compaoré dans de nombreux conflits, et ses connaissances parmi les Touaregs ont été mises à profit avec succès pour obtenir la libération d'otages occidentaux. Proche parmi les proches de l'ancien président du Burkina, il a été exfiltré avec lui, fin 2014, par les troupes françaises. Moustapha Chafi a-t-il pu jouer un rôle dans les derniers événements ? La

NOSTALGIE

Décidément, l'ex-ambassadeur de France au Burkina, le général Emmanuel Beth (par ailleurs ancien chef de l'opération Licorne en Côte d'Ivoire) ne se remet pas de la chute de ses amis, l'ex-dictateur Blaise Compaoré et son bras droit Gilbert Diendéré, ancien responsable du Régiment de sécurité présidentiel (RSP), aujourd'hui inculpé pour la tentative de coup d'État de septembre dernier. Après l'attentat du 15 janvier à Ouagadougou, il a, sur l'antenne de *RFI* (20/01), déploré la « perte de capacité » en matière de lutte contre le terrorisme engendrée par la dissolution « brutale » du régiment putschiste, lequel s'est surtout illustré comme instrument des basses œuvres de la dictature et de répression de

l'insurrection. Sous Compaoré, c'est en effet Gilbert Diendéré qui était à la tête des services en charge de la sécurité intérieure du pays et qui entretenait des contacts étroits avec le COS, mais aussi avec AFRICOM, le commandement des Etats-Unis. Ces contacts se sont poursuivis pendant la Transition, bien qu'il n'ait plus eu d'affectation officielle. *RFI* (22/01) affirme d'ailleurs savoir « de source militaire française », que Diendéré a été en contact téléphonique avec « plusieurs gradés de l'état-major à Paris » pendant la tentative de putsch. « C'était pour le dissuader, dit-on, de poursuivre son action ». On espère que des écoutes viendront confirmer cette version. La nostalgie est un mal si répandu chez les officiers français...

question est d'autant plus légitime qu'il est également lié avec ceux qui, en Côte d'Ivoire, soutiennent les nostalgiques de l'ancien régime.

Des menaces qui viennent aussi de Côte d'Ivoire

La démocratie burkinabè est jeune. A peine le gouvernement mis en place, plusieurs incidents, certains très graves ont déjà secoué le pays. Après qu'une tentative de libération de Diendéré par des ex-RSP ait été déjouée, certains d'entre eux ont tenté, il y a quelques jours, de dérober des armes dans un dépôt proche de la capitale. Plusieurs incendies criminels se sont déclarés ces derniers jours à Ouagadougou. Dans le même temps, la situation se tend avec la Côte d'Ivoire, alors que le président de l'Assemblée nationale ivoirienne, Guillaume Soro, est sous le coup d'un mandat d'arrêt lancé par le juge burkinabè en charge de l'enquête sur le coup d'État. Rien n'indique que la Côte d'Ivoire acceptera d'extrader Blaise Compaoré et Guillaume Soro. Dans la première écoute téléphonique entre Soro et Diendéré (Cf. *Billets* n°252, décembre 2015), au moment du coup d'Etat, largement diffusée depuis, le premier déclare notamment à son ami : « *Voilà ce que je voulais te proposer : On frappe dans une ville quelque part là-haut. On récupère un commissariat, une gendarmerie. Eux, ils vont fuir, ils ne vont pas résister...* » Presque prémonitoire, puisqu'une telle attaque a eu lieu en octobre. Et la commission d'enquête sur le coup d'Etat a rapporté qu'un hélicoptère venant de Côte d'Ivoire avait transporté du matériel de maintien de l'ordre et une importante somme d'argent, 50 millions de francs CFA, jusqu'à la frontière ivoirienne. Le 22 janvier, *RFI* publie un article sur son site où sont évoqués un appel de soutien à la femme de Diendéré de la part du lieutenant-colonel ivoirien Zacharia Koné, ancien commandant de zone du temps de la rébellion, et un appel du général Soumaïla Bakayoko (actuel chef d'état-major de l'armée ivoirienne) qui donne des conseils à Diendéré.

Justifier la présence de l'armée française

Dans ce contexte, les représentants de la France font le forcing pour justifier la présence de l'armée française, que certains contestent, y compris au sein de l'armée burkinabè. Quelques jours avant l'attaque, le bimensuel burkinabè *Courrier Confidentiel* publiait dans son édition du 11 janvier 2016, sous la signature d'Hervé d'Afrik, un article intitulé « Présence de militaires français au Burkina : Des trucs bizarres ! ». Cet article révèle qu'un accord avec le gouvernement

portant sur le « *détachement de militaires français au Burkina Faso pour la sécurité au Sabel* » a été signé en 2015. Selon l'auteur, il « *foule au pied sur bien des points la souveraineté de notre pays* ». L'accord stipule que les militaires français bénéficient d'une immunité totale et que les troupes françaises peuvent procéder à tout mouvement de troupe sans avoir à en solliciter l'autorisation : il leur suffit d'informer les Burkinabè. L'auteur de l'article précise en outre qu'il n'a pas été simple de faire accepter cet accord à certains gradés de l'armée, citant par ailleurs des extraits d'une note adressée « *à la haute sphère de l'armée* » par le gouvernement, dans laquelle celui-ci souligne des éléments qui lui semblent discutables, mais justifie sa signature par « *les enjeux sécuritaires majeurs que court notre pays face aux actes des groupes terroristes dans la bande sabélo-saharienne* ». Que cet accord ait fuité est un indice fort du mécontentement qui règne au sein de l'armée. Cet article n'est guère repris dans la presse burkinabè, encore moins dans la presse française. Mais, l'ambassadeur de France, signataire de l'accord au nom du gouvernement, en a évidemment pris connaissance. Peut-être faut-il y voir l'origine de sa communication particulièrement active après l'attaque du 15 janvier.

Guerre de communication

Un étrange chassé croisé de communications et de démentis a rythmé les lendemains de la crise. Le quotidien *Le Pays*, dans son numéro du 26 janvier, relève : « *En effet, pendant que les autorités burkinabè disent que ce sont trois terroristes qui ont perpétré les attaques sur Kwame N'Krumah, celles françaises parlent de six djihadistes dont trois seraient toujours en cavale. Alors que les Burkinabè annonçaient qu'il y avait des femmes parmi les assaillants, l'ambassadeur de France, Gilles Thibault, démentait cette information sur Twitter. Et comme si tout cela ne suffisait pas, après que le gouvernement burkinabè a informé l'opinion nationale de l'arrivée du Premier ministre français, Manuel Valls, au pays des Hommes intègres, samedi prochain, 23 janvier 2015, Gilles Thibault a annoncé de son côté que cette visite se fera à une date ultérieure* ». Le titre de l'article « Des contradictions dangereuses et regrettables dans la communication » est révélateur des réactions induites au Burkina. Cet article ne dédouane pas pour autant les autorités burkinabè mais on peut lire plus loin : « *Mais,*

il y a que cette façon de faire peut également procéder de questions stratégiques et d'intentions plus difficiles à avouer. Il n'est un secret pour personne que certaines organisations de la société civile burkinabè et non des moindres, réclament le départ pur et simple des forces étrangères du Burkina... On peut, de ce fait, penser que les Français qui se sentent légitimement en sursis, veulent prouver, à tout point de vue, l'importance de leur présence sur le territoire burkinabè ». Et le *Pays* ne mentionne pourtant pas le contenu de l'accord sur la présence de l'armée française au Burkina évoqué plus haut !



Gilles Thibault

Suivre

L'assaut a commencé, les différents composantes des forces armées et de sécurité se sont réparties les missions.

Burkina Lwili



Josselin Rieth

courage à vous et à l'ambassade de France sur place. Nous suivons avec attention le déroulé de ce triste scénario.



L'Observateur Paalga

Bonsoir est-ce à dire que des militaires français participent (directement ou indirectement) à l'assaut?

Capture d'image d'un tweet de l'ambassadeur de France

Ambassadeur omniprésent

L'ambassadeur de France a, encore une fois, cru bon d'affirmer sa présence, faisant preuve d'une boulimie de communication via Twitter. Il a d'ailleurs dû s'en excuser face à la levée de mécontentements. Une photo publiée sur le site de la radio *www.ouagafm-bf.com* montre Gilles Thibault en léger retrait derrière le président burkinabè Roch Marc Christian Kaboré lorsque, venu sur les lieux, il s'adresse à la presse. Digne des meilleurs moments de la Françafrique, au temps où chaque photo d'Houphouët Boigny laissait entrevoir, légèrement en retrait, son éminence grise, le français Guy Nairay ! Gilles Thibault ne devrait-il pas changer de conseiller en communication ? Il n'est pas sûr en effet qu'un Salif Diallo, dont nous avons déjà longuement évoqué le passé de façon critique², accepte longtemps ce type d'attitude, même s'il recherche le soutien de la France.

Bruno Jaffré

1. Synthèse (par la rédaction) d'un article plus développé de l'auteur, avec son autorisation, en ligne sur son blog :

<https://blogs.mediapart.fr/bruno-jaffre/blog>

2. Voir le blog de l'auteur

MALI

TROIS ANS APRÈS « SERVAL », TOUJOURS RIEN DE RÉGLÉ

En janvier 2013, François Hollande déclenchait la première grande opération militaire de son quinquennat. Etat des lieux de la situation au Mali trois ans plus tard.

Empêtrée dans une « guerre contre le terrorisme » contre-productive, la France peut compter sur ses alliés au nord du Mali. Sur le Tchad bien sûr, dont un ex-ministre, Mahamet Salef Annadif, a été nommé chef de la Mission des Nations unies sur place (la MINUSMA, forte d'un peu plus de 11.000 soldats), le 23 décembre. Et désormais aussi sur l'Allemagne, qui vient de s'engager à son tour, en promettant l'envoi de 650 soldats de plus pour renforcer la force onusienne.

« Ich bin Paris »... à Bamako

Jusqu'ici, les autorités de Berlin avaient entretenu un petit contingent de 150 soldats au Mali – dont l'effectif sera donc porté à 800 à partir de juin prochain -, mais ses membres n'avaient participé qu'à la formation de soldats maliens dans un centre basé à Koulikoro, à soixante kilomètres à l'est de la capitale Bamako, dans le cadre d'une mission de formation militaire de l'UE (EUTM Mali). Ils ne participaient pas aux combats ni n'étaient envoyés dans le nord du pays. Cela risque désormais de changer. Le Bundestag, parlement fédéral allemand, a donné son feu vert fin janvier à la nouvelle mission militaire, dont la durée n'est pas limitée. L'intervention extérieure est présentée comme un acte de « solidarité avec la France », suite aux attentats du 13 novembre dernier : la MINUSMA intervient au côté de l'opération française Barkhane.

Groupes armés toujours actifs

Malgré Barkhane et la MINUSMA, le nord du Mali n'a pas vu diminuer les activités des djihadistes et d'autres éléments armés¹. L'enlèvement d'une citoyenne helvétique à Tombouctou, annoncé par AQMI (Al-Qaïda au Maghreb islamique) le 26 janvier, le rappelle tout autant que la tentative presque aboutie d'enlever le tout nouveau procureur de Gao, le 23 janvier, ou encore la mort de quatre soldats maliens le 28 janvier à Tombouctou et près de Gao. Il serait d'ailleurs étonnant que l'activisme des djihadistes se calme, alors que l'ex-puissance coloniale se trouve en première ligne pour les combattre – jusque dans l'assaut donné lors de la prise d'otage meurtrière à l'hôtel Radisson Blu à Bamako, le 20 novembre dernier. Plagiant parfois le langage des anciens mouvements de

libération¹ (tout en combattant pour une projet de société réactionnaire), ils jouent de leurs images de défenseurs contre l'Occident colonisateur.

Scandales à répétition

Le plus inquiétant est cependant le vide politique et idéologique que laisse, autour d'elle, une classe politique occupée à s'enrichir elle-même. Plusieurs gros scandales de corruption ont d'ailleurs éclaté ces derniers mois, jetant plus que jamais le discrédit sur des politiciens largement coupés du peuple. En mai 2015 a été annoncé le scandale de l'importation de 40.000 tonnes d'engrais frelaté (inutile sinon toxique), que les autorités avaient achetées apparemment en connaissance de cause mais en encaissant des commissions au passage. En septembre, le président Ibrahim Boubacar Keïta (IBK) annonça fièrement l'acquisition de 1000 tracteurs pour moderniser l'agriculture malienne... mais les tracteurs achetés ne fonctionnent pas, les autorités ayant acquis là encore de la camelote. Dernier événement en date, la suspension du droit de vote du Mali aux Nations unies, annoncée fin janvier 2016, pour non-versement de la cotisation du pays à l'organisation intergouvernementale, l'argent ayant été allègrement détourné. Quelques sous-fifres ont été sanctionnés au ministère du Budget, et une enquête a été annoncée.

BARKHANE

Cette opération extérieure (opex) a remplacé, le 1er août 2014, l'ancienne opex « Serval », déclenchée début 2013 au Mali. Son quartier général est implanté à N'Djamena, au Tchad, et son périmètre englobe, en plus du Mali, la Mauritanie, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad. Début novembre 2015, soit quelques jours avant les attentats de Paris, le ministre de la Défense, J.-Yves Le Drian, avait porté ses effectifs de 3.000 à 3.800 soldats.

1. Certains de ces groupes poursuivent d'ailleurs des objectifs plus proches du banditisme que de nature politico-idéologique.

2. Le « Front de libération nationale de Macina », singe ainsi jusqu'aux détails un mouvement de libération anti-colonial.

Recompositions

Des forces politico-religieuses viennent en partie remplir le vide laissé par l'Etat, et pourraient en conséquence voir leur influence augmenter. Mais la menace peut aussi venir des autres groupes armés. Au Nord où les djihadistes tentent toujours d'accroître leur implantation, rien ou presque n'a encore été réglé. Certes, depuis le 15 juin 2015, un « accord de paix et de réconciliation » a été solennellement conclu entre le pouvoir central et des groupes à base Touareg qui tiennent toujours une partie du pays. Mais la seule chose qui a été vraiment actée depuis est la création de deux nouvelles régions administratives dans le nord-est du pays (Ménaka et Taoudéni), qui doit s'inscrire dans un mouvement de « décentralisation ». Le cantonnement des groupes armés (sur des sites désignés à cette fin) a à peine commencé, à la mi-janvier 2016.

Les groupes armés, qui espéraient voir certains de leurs représentants figurer au gouvernement central du Mali, n'ont pas bénéficié du remaniement annoncé le 15 janvier (avec la constitution du désormais troisième gouvernement du Premier ministre Modibo Keïta, en place depuis un an et demi). Une curieuse alliance de circonstance a depuis été formée, entre d'un côté la CMA (Coordination des mouvements de l'Azawad), formée autour des ex-séparatistes Touareg du MNLA³, et de l'autre côté la « Plateforme », qui regroupe des groupes armés « loyalistes » qui s'étaient coalisés autour du groupe Touareg anti-séparatiste GATIA pour combattre ces rebelles. Désormais alliées, la CMA et la « Plateforme » ont exigé la formation d'un « gouvernement de transition » qui intègre des représentants des divers groupes armés du Nord... Rien, décidément, n'est réglé dans la crise malienne à laquelle la France prétendait mettre fin avec son intervention militaire et l'élection présidentielle d'août 2013.

Bernard Schmid

3. Mouvement National de Libération de l'Azawad, qui revendiquait l'indépendance du nord du Mali et s'était un temps allié avec des groupes djihadistes (pour mettre en échec l'armée malienne), avant de rompre leur alliance au moment de l'intervention française.

TRAFIC D'ARMES

FIN D'UNE LEGISLATION À TROUS ?

Un projet de loi sur les violations d'embargos vient enfin d'être voté à l'Assemblée nationale. Il reste cependant plusieurs étapes avant d'encadrer les transferts d'armes et le mercenariat déguisé.

C'est une nouvelle bataille des mobilisations initiées depuis les années 1990 pour tenter d'encadrer, au niveau international, les transferts d'armements et de matériel de répression, ainsi que les activités barbouzardes en tout genre. Celles-ci ont déjà débouché sur l'adoption, en 2003, d'une loi française sur le mercenariat. La même année débutait la campagne internationale « Control Arms » qui, 10 ans plus tard, était couronnée par l'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU du Traité sur le Commerce des Armes (TCA), en avril 2013. La France fait partie 72 États qui l'ont ratifié (parmi les 140 signataires), pour lesquels le traité est entré en vigueur le 24 décembre 2014. Mais comme toujours, prendre des engagements est une chose, s'y conformer en est une autre.

Une loi bientôt votée

Le TCA est une des raisons qui obligent théoriquement la France à appliquer et à faire appliquer à ses ressortissants les embargos multilatéraux décidés au niveau de l'ONU ou de l'Union européenne (UE) : or, aujourd'hui, le droit français ne permet pas à un juge de sanctionner un Français qui violerait l'embargo sur un pays en guerre civile. Par ailleurs, la loi française sur le mercenariat donne une définition assez restrictive de cette activité, en la limitant au fait d'être « *recruté pour combattre dans un conflit armé* » et de « *prendre ou tenter de prendre une part directe aux hostilités* », ou d'être « *recruté pour prendre part à un acte concerté de violence visant à renverser les institutions ou porter atteinte à l'intégrité territoriale d'un État* » (art. 436-1 du Code pénal). Les activités de certaines barbouzes ne sont ainsi pas concernées, à l'instar de Jérôme Gomboc, ancien parachutiste français (3e RPIMA), parti faire le « conseiller en sécurité » en Centrafrique en 2013, alors que le pays s'effondrait, et où il a maintenu cette activité malgré un embargo visant également ce type d'« *assistance technique* »¹.

Un projet de loi visant à sanctionner toute violation d'embargo qui dormait dans les cartons de l'Assemblée nationale depuis 2007², pourrait justement permettre de poursuivre les personnes ou sociétés impliquées dans de tels trafics d'armes ou de « *savoir-faire* ».

L'Observatoire des armements, Amnesty International et Survie ont donc interpellé les autorités tout au long de l'année 2015 pour que le vote de cette loi se concrétise. Et, alors que ce projet voté une première fois au Sénat en 2007 semblait au point mort, il a enfin été mis à l'ordre du jour de l'Assemblée courant janvier. Les rapporteurs socialistes Pouria Amirshahi (pour la commission Affaires étrangères) et Nathalie Chabanne (pour la commission Défense) ont pu défendre et même renforcer le texte sur certains aspects (sévérité des peines encourues en « *bande organisée* », peines complémentaires telles que l'exclusion des marchés publics, etc.).



Mais le projet de loi initial ne levait pas les restrictions encadrant la compétence territoriale du juge français, vis-à-vis d'un délit commis par des Français opérant à l'étranger : le Code pénal³ ne prévoit en effet la possibilité pour le Parquet français de les poursuivre qu'à la double condition que les faits soient également interdits dans le pays où ils ont été commis et qu'il y ait une dénonciation officielle par l'autorité du pays. Une gageure, pour ce type de délit ! Comme le résumait Tony Fortin, président de l'Observatoire des armements, « *ce projet de loi vise initialement un réseau d'individus mobiles et de sociétés opaques qui prospèrent à l'international en exploitant les failles du droit. Se satisfaire de la version actuelle, c'est constituer une zone grise permettant la mise en place de diplomatie parallèles, la livraison d'armes en toute discrétion à des groupes armés ou à des régimes non reconnus par la communauté internationale...* »⁴.

Des députés EELV se sont en partie – mais

en partie seulement – saisis du problème : Noël Mamère a déposé un amendement, défendu en séance par sa collègue Isabelle Attard, visant à lever ces restrictions... mais uniquement pour des violations d'embargos portant « *sur des matériels de guerre et des matériels assimilés (...) ou sur des équipements susceptibles d'être utilisés à des fins de répression interne* ». C'est déjà un progrès important – mais pas aux yeux du gouvernement qui a tenté, par la voix du secrétaire d'État chargé des affaires européennes Harlem Désir, de s'y opposer au prétexte que cette disposition relèverait d'un autre projet de loi en attente, celui sur l'intermédiation dans les ventes d'armes. Fait rare, sauf lorsque l'hémicycle est à 95 % vide comme ce matin-là, le gouvernement a été mis en échec et la disposition a été votée par la poignée de députés présents... Il faut maintenant voir si elle résistera à la suite de la navette parlementaire (le texte doit à nouveau être discuté au Sénat, sans qu'on sache encore quand), et s'il sera possible d'étendre cette compétence étendue du juge (qui existe déjà pour le mercenariat) à tous les embargos, pour pouvoir enfin poursuivre l'assistance technique barbouzarde.

Intermédiation

Ce bref débat à l'Assemblée contribue à remettre la question des trafics d'armes dans le débat politique, et à mobiliser des députés. Au delà de cette loi, les échanges ont ainsi glissé sur un autre projet de loi, perdu lui aussi dans les méandres du Parlement : celui sur les intermédiaires, c'est-à-dire toutes les personnes ou sociétés françaises qui « *facilitent* » la conclusion d'un contrat d'armement entre deux clients étrangers, ce qui leur rapporte généralement de juteuses commissions... Dans son rapport, Pouria Amirshahi signale qu'« *un projet de loi renforçant la réglementation est bien "dans les tuyaux" depuis 2001, et a même fait l'objet de dépôts répétés devant l'une puis l'autre assemblée, mais n'a jamais été examiné* ». Devant la poignée de députés présents, Harlem Désir a évoqué « *une nouvelle version, qui sera discutée et consolidée lors d'une réunion interministérielle en février* ».

Thomas Noirot

1. Gomboc a ainsi été successivement conseiller spécial en charge de la sécurité de l'éphémère président de la transition centrafricaine Michel Djotodia puis de sa remplaçante Catherine Samba-Panza de janvier à mars 2014 (*Jeune Afrique*, 27/07/2015). L'embargo voté dans la

résolution onusienne 2127, du 5 décembre 2013, proscrit pourtant « toute assistance technique ou formation », et la mission de Gomboc ne semble pas avoir été autorisée par le comité des sanctions, chargé entre autres d'établir multilatéralement des exceptions aux embargos.

2. « Embargos sur les armes : la France organise son impunité », T. Fortin, *Billets d'Afrique* n°250, octobre 2015

3. Art. 113-6 et 113-8 du Code pénal

4. Cité dans le communiqué commun de l'Observatoire et de Survie, 27 janvier 2015.

Une guerre pour le CFA ?

La déclassification des e-mails d'Hillary Clinton continuent de susciter la controverse... en France. Les analyses de son conseiller officieux, Sidney Blumenthal, laissent transparaître « un autre récit de la guerre de Sarkozy et BHL en Libye », comme l'avait déjà rapporté *Mediapart* (28/06/15), confirmant que les motivations militaires et pétrolières n'étaient pas absentes derrière l'apparente guerre « humanitaire ». Dans de nouveaux e-mails déclassifiés, Blumenthal affirme cette fois, selon *LeMonde.fr* (11/01) que Sarkozy aurait aussi voulu « châtier l'ex-dictateur de Tripoli pour son plan de lancement d'une monnaie panafricaine vouée à se substituer au franc CFA et menaçant donc l'influence française. (...) Le courriel est daté du 1er avril 2011 alors que l'OTAN avait commencé ses frappes contre le régime libyen. Il évoque l'existence d'un stock d'or (143 tonnes) et d'argent (143 tonnes également) – soit une valeur de 7 milliards de dollars – accumulé par Kadhafi dans le but de lancer son projet de monnaie panafricaine. Fin mars, soit six semaines après le début du soulèvement libyen, cette cargaison est acheminée à Sabha dans le sud-ouest. Les sources, anonymes, citées par M. Blumenthal, sont présentées comme proches de l'entourage de Saïf Al-Islam Kadhafi, le fils du dictateur. Elles lui rapportent que "les services de renseignements français ont découvert l'existence du plan [de monnaie africaine de Kadhafi] peu après le début de la rébellion". Et cette découverte a été "l'un des facteurs qui a influencé la décision de M. Sarkozy d'engager la France" ». Certains observateurs comme

Patrick Haimzadeh restent néanmoins sceptiques, soulignant que « la décision de M. Sarkozy d'intervenir a "été prise dès le 21 février", soit quatre jours après le début du soulèvement, et n'a donc pas attendu la prétendue découverte d'un plan anti-français en Afrique ». Le dossier reste donc ouvert...

« Une République exemplaire »

Hollande, avec l'aide de Le Drian, aura réussi au moins une chose : une militarisation tous azimuts, de la politique étrangère, de la politique intérieure et même de l'économie. Avec cette année, une prise de commande record pour les marchands de canons : 16 milliards d'euros en 2015, contre moitié moins l'année précédente qui était déjà un très bon cru. A cette occasion, Jean Guisnel (*Blog Défense ouverte*, 22/01) nous explique que « les Saoudiens financent l'achat [à la France] de 2,3 milliards d'euros d'armement pour l'armée libanaise (contrat Donas), mais celui-ci a buté ces derniers mois sur de complexes versements de commissions occultes ». Toujours selon Guisnel, « les préoccupations de l'Élysée portent actuellement sur les moyens d'empêcher des partis politiques français d'engranger des commissions » qui accompagnent traditionnellement certains marchés comme ceux de l'armement. « Le problème paraît aujourd'hui en voie de résolution, la partie française ayant été enjointe de (sic) ne verser aucun pot-de-vin en dehors de la famille royale saoudienne ». Nous voilà rassurés. Question naïve : si les rétro-commissions ne retombent pas à droite, où vont-elles tomber ?

État d'urgence, surveillance et interventionnisme militaire en Afrique

Alors que le gouvernement entend prolonger, renforcer et constitutionnaliser les mesures de l'état d'urgence, *Survie* publie un dossier d'analyse des « dangereuses impostures de la "guerre contre le terrorisme" ». Ce dossier, qui rassemble des textes et articles publiés récemment par l'association et son mensuel *Billets d'Afrique*, vise à apporter divers éclairages : sur les origines coloniales de l'état d'urgence, sur la « guerre contre le terrorisme » menée en Afrique, sur ses enjeux en Afrique et en France.

À retrouver sur <http://survie.org>



SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. *Billets d'Afrique* est entièrement réalisé par des bénévoles, militant-e-s au sein de *Survie*, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à *Billets d'Afrique*. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : *Survie* - 47, Av Pasteur - 93100 Montreuil

OUI, je souhaite recevoir *Billets d'Afrique* au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :
 prénom :
 adresse :
 code postal :
 ville :
 email :

TARIFS

France : 25 €

Petits budgets : 20 €

Étranger et Outre-mer : 30 €